Institution Saint-Louis ECOLE PRIVEE 01120 DAGNEUX

LISTE DE FOURNITURES MATERNELLE TOUT PETITE / PETITE / MOYENNE / GRANDE SECTION



- 1 photo d'identité
- Un porte-vues : 60 vues soit 120 pages <u>(rouge pour les PS, noir pour les MS, bleu pour les GS)</u> Merci de bien respecter le nombre de pages et les couleurs demandées.
- <u>Deux pochettes</u> (A4) avec rabats et élastiques au nom de l'enfant sur la tranche et sur le dessus en haut à droite <u>pour les MS et les GS</u>, <u>une seule pochette pour les PS</u>
- Deux boîtes de mouchoirs
- Un <u>petit gobelet (25cl)</u> en plastique marqué au nom de l'enfant (pour boire)
- Un <u>change</u> complet (pantalon, haut, slip, chaussettes) : <u>tous les vêtements doivent être au nom de l'enfant, dans une **boîte à chaussures personnalisée** qui restera en classe. Cette boîte doit être marquée au nom de l'enfant sur le devant de la boite en majuscule.</u>
- Un <u>tote bag (sac en tissu) à petites brides</u> pouvant contenir un porte-vues. La taille des porte-manteaux de la classe étant très restreinte pour chaque enfant : <u>Pas de sac à roulettes</u>, <u>ni cartable</u>, <u>ni sac à dos</u>.
- <u>Une casquette ou un chapeau</u> pour les beaux jours. Cela restera soit dans le tote bag soit au porte-manteau à l'école pour être sûr de l'avoir tout le temps.
- Pour le goûter de la garderie du soir : prévoir un goûter sans emballage dans une boîte à goûter avec une petite gourde.
- Deux boîtes de lingettes pour les enfants qui vont aller à la garderie et / ou à la cantine
- Une <u>serviette de table avec élastique **pour les PS (élève de petite section)** marquée au nom de l'enfant pour **la cantine**</u>

Pour les PS / MS (qui dorment encore)

- Une couverture pour le temps de sieste ou de relaxation
- Le doudou (si besoin),
- Pour la sieste : la sucette (si besoin) doit être rangée dans une boîte au nom de l'enfant
- Pour les MS: 3 feutres d'ardoise bleu ou noir
- <u>Pour les GS</u>: 6 feutres d'ardoise pointes fines bleu ou noir

TOUS LES VETEMENTS (MANTEAU, GILET, IMPERMEABLE...) DOIVENT ETRE, IMPERATIVEMENT, MARQUES AU PRENOM DE L'ENFANT.